

Décision du Maire N°31/2012

Nos réf : PK/JD/DB/MCR

Objet : Signature de la Convention entre la Ville et Madame Julie PROVOST, Professeur d'Anglais

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 02 novembre 2010 (Sous-Préfecture le 24 novembre 2010) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur le Maire est autorisé à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention entre la Ville et Madame Julie PROVOST, Professeur d'Anglais s'engageant à assurer l'initiation à la langue anglaise pour des groupes d'enfants de 2 à 3 ans au Multi-accueil « Les Tourtereaux ». La prestation est prévue de septembre 2012 à juin 2013, une fois par semaine hors vacances scolaires ; le coût est fixé à 40 € de l'heure.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

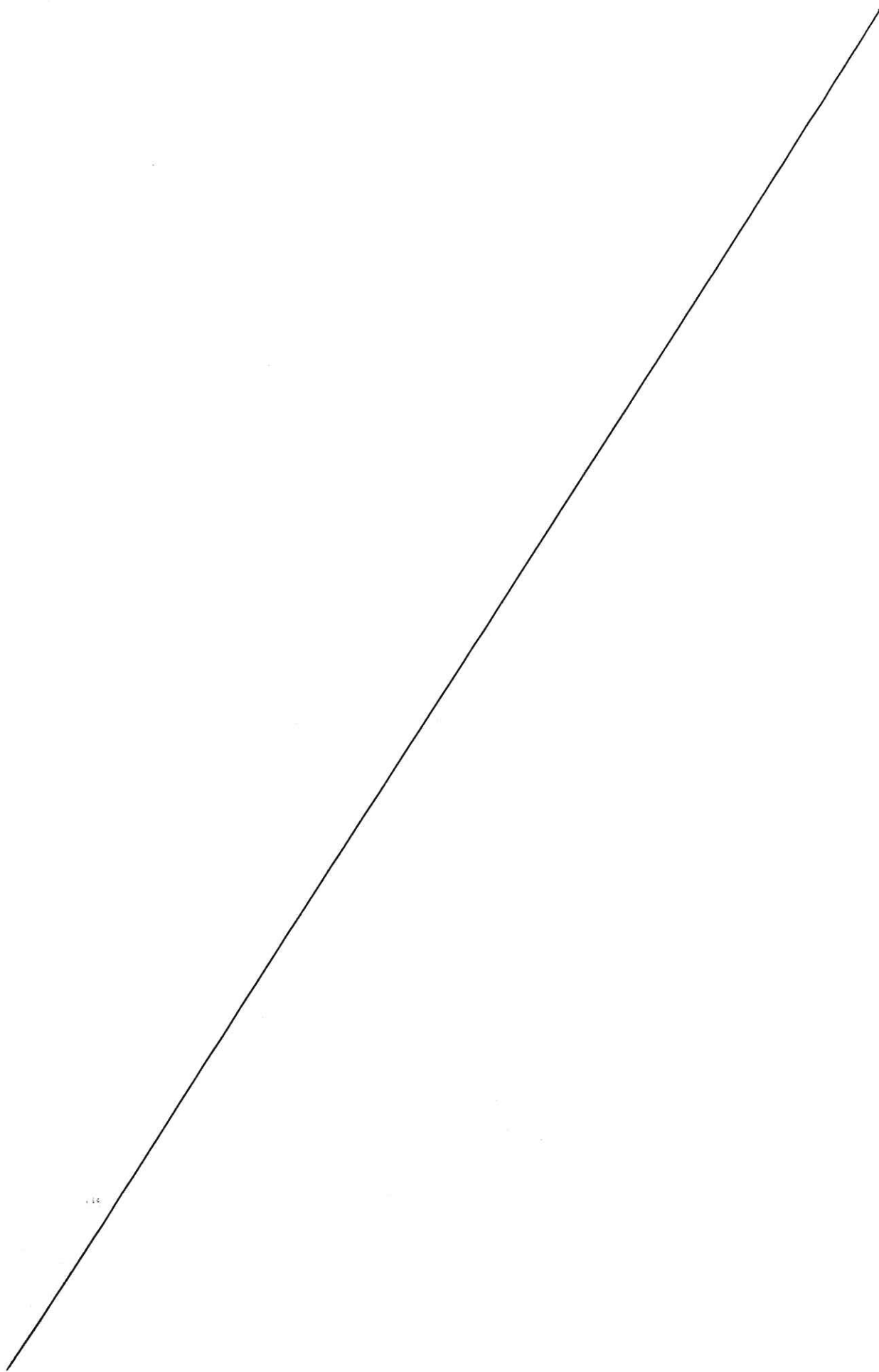
Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 20/11/2012



Le Maire
Pierre KNEPPER





SOUS-PREFECTURE

21 NOV. 2012

MONTBELIARD

Ref: JDD/JP/PK
05/09/2012CONVENTION entre Me PROVOST Julie et Mairie de BAVANSINITIATION A L'ANGLAIS AU MULTI ACCUEIL « LES TOURTEREAUX »

Origines du projet : En Juin 2012, Me PROVOST, Julie, propose ses services pour un stage au multi accueil. La proposition consiste à organiser des interventions auprès des enfants dans le but de débiter une sensibilisation à la langue anglaise.

Devant le succès des interventions, et les retours positifs des familles comme de l'équipe, émerge l'idée de poursuivre ces séances au-delà du stage.

Responsables du projet : Jean-David DEMOUGIN, directeur du multi accueil et Julie PROVOST professeur d'Anglais.

Description du projet : Initiation à la langue Anglaise pour des groupes d'enfants de 2 à 3 ans.

Diverses activités sont proposées aux enfants autour de la langue anglaise : jeux, chants, lectures d'histoires, mimes.

Les sessions durent 20 minutes chacune, chaque groupe est constitué de 5 à 6 enfants. 15 à 18 enfants peuvent bénéficier de ces séances en 1 heure, soit la section des grands au complet.

Objectifs du projet :

Permettre aux jeunes enfants de se familiariser avec la langue anglaise. Les enfants acquièrent le langage en entendant. Ils enregistrent les nouveaux sons afin d'en acquérir la juste prononciation.

L'apprentissage d'une langue dès le plus jeune âge est un atout, une chance considérable pour les enfants.

Pour les familles venant de l'étranger, en particuliers les parents travaillant à FAURECIA, ces temps d'initiation à l'anglais représentent une continuité de la pratique de la langue entre la crèche et la maison et suscite des retours positifs de la part des familles.

Ce projet a pour but le développement de l'enfant en s'ouvrant à d'autres langages et en échangeant avec les autres enfants et l'enseignante.

Modalités de déroulement des séances :

MAIRIE DE BAVANS
21 NOV. 2012
COURRIER REÇU

Enchaînement d'une alternance d'activités soutenues ou plus calmes pour profiter du meilleur de chaque activité proposée.

Ces temps sont centrés sur le jeu et mettent en valeur le côté ludique de l'activité. Le fait que l'intervenante soit une enseignante, ayant une bonne expérience du contact avec les enfants, est important pour intéresser les enfants au projet.

Moyens utilisés pour le projet, lieu :

Les séances se déroulent au multi accueil « les tourtereaux », 3 rue de la chapelle 25550 Bavans, dans la section des grands.

Coûts :

Le coût des interventions de Me PROVOST Julie est fixé par un devis établis par ses soins à 40 € de l'heure. Le coût comprend la préparation des interventions, l'intervention elle-même, les déplacements au multi accueil et la fourniture par l'intervenante de tout matériel et supports nécessaire au déroulement des séances.

Périodicité :

Me PROVOST Julie interviendra une fois par semaine au multi accueil, les mercredis matins, de 10 heures à 11 heures. Les séances s'étendront de la période de Septembre 2012 à Juin 2013. Il n'y aura pas d'interventions de Me Julie PROVOST, durant les vacances scolaires.

Bilan et évaluation de la pertinence du projet :

Un bilan sera fait, de la pertinence de ses séances et de l'atteinte des objectifs. Il sera effectué au mois de Juin 2013.

Des rencontres régulières seront mises en place concernant les modalités d'organisation des interventions et les corrections ou changements à apporter.

Signataires de la conventions :

La mise en place de cette activité d'initiation à l'anglais aboutit à cette convention établissant les clauses et le fonctionnement de l'activité. Cette convention est établie entre la mairie de Bavans, représentée par monsieur le maire Pierre KNEPERT et Me PROVOST Julie, auto-entrepreneur dont le numéro de siret est le 751 223 629 00013.

SOUS-PREFECTURE

21 NOV. 2012

MONTBELIARD

Signatures :

Julie PROVOST

Mr Le maire de BAVANS
Mr KNERPERT P

